

*La Ministre*

Paris, le 17 DEC. 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents d'universités et chefs d'établissements de l'enseignement supérieur,

Le Président de la République a demandé au Gouvernement, le 4 décembre dernier, d'envisager de nouvelles modalités permettant une reprise progressive des enseignements au sein des universités et des écoles.

Le Premier ministre m'a chargé le jour même de travailler avec les conférences d'établissements afin que nous puissions établir un plan de reprise progressive des enseignements au sein de vos établissements, dans les meilleurs délais au cours du mois de janvier et à la lumière de l'évolution de la situation sanitaire.

Chacun d'entre vous le mesure ainsi que l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur, il est urgent que le chemin des salles de cours s'ouvre de nouveau. Cela est particulièrement attendu par les étudiants comme par l'ensemble des professeurs, maîtres de conférences et enseignants. Les étudiants subissent durement les effets de ce nouveau confinement et plusieurs d'entre eux vivent des situations de grande fragilité.

C'est notamment le cas des étudiants précaires et de ceux qui ne disposent pas des outils numériques pour suivre correctement leurs enseignements à distance. Je songe également aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants internationaux qui subissent souvent plus durement les conditions actuelles d'enseignement et de confinement.

Enfin, une attention particulière doit être apportée aux étudiants qui sont sur le point de décrocher et d'abandonner leur projet de formation dans l'enseignement supérieur.

Conformément à la volonté du Président de la République et du Premier ministre et sous réserve de l'appréciation de l'évolution sanitaire, une reprise graduée des enseignements pourrait être engagée progressivement dès le mois de janvier prochain afin de compléter les modalités actuelles d'accueil des étudiants dans le cadre de leurs travaux pratiques sur autorisation des recteurs de région académique.

Dès la semaine du 4 janvier, vous pourrez accueillir sur convocation les étudiants nouvellement entrés dans l'enseignement supérieur en situation de grande vulnérabilité, cela dans la limite de 10 personnes par groupe. Une attention particulière devra être apportée aux étudiants internationaux, en situation de handicap et en situation de précarité numérique. Le financement exceptionnel de tuteurs étudiants, annoncé fin novembre, permettra par ailleurs d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin.

Un point de situation sera réalisé dans les tous premiers jours de l'année 2021 afin d'envisager les conditions d'une reprise des enseignements de travaux dirigés à compter du 20 janvier pour l'ensemble des étudiants inscrits en première année.

La crise sanitaire frappe durement l'ensemble de notre pays. Le chemin de reprise graduée que je vous propose nous permettra de venir davantage en soutien des étudiants qui en ont le plus besoin tout en préparant les conditions d'une reprise plus large à l'horizon des prochaines semaines ; je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille.

Veillez recevoir, Mesdames, messieurs les présidents d'universités et chefs d'établissements d'enseignement supérieur l'expression de ma plus haute considération.



Frédérique VIDAL